



Congès durant un préavis suite a une démission

Par **tbow33870**, le **02/08/2013 à 15:40**

Bonjour, je souhaiterais avoir votre avis sur un sujet assez particulier.
Voilà, ma compagne travaille actuellement au sein d'un cabinet d'expertise comptable en tant qu'assistante de gestion.
Elle souhaite changer de société et a trouvé un nouvel employeur prêt à l'embaucher à partir du 5 Septembre prochain.
Dans la convention collective comptable ainsi que sur son contrat de travail, le préavis à observer, pour une employée, est d'un mois.
Cependant, ma compagne devait être en congès durant les 3 dernières semaines d'Août, ma question est donc la suivante :
Si elle dépose sa démission aujourd'hui (vendredi 2 Août 2013), le préavis d'un mois suite a cette démission peut-il "courir" durant ces fameuses 3 semaines de congès fin Août ?
En effet, son futur employeur ne souhaite pas attendre fin Septembre pour embaucher son futur salarié.
Merci d'avance pour vos réponses !!

Par **Lag0**, le **02/08/2013 à 15:44**

Bonjour,
Sauf accord amiable avec l'employeur, les congés pris durant le préavis en repoussent d'autant le terme.

Par **tbow33870**, le **02/08/2013 à 15:47**

Oui, mais le fait est (j'ai oublié de le préciser) que ces 3 semaines de congès sont obligées par

le cabinet où elle travaille actuellement.. Cela change-t-il quelque chose ?
Merci

Par **Lag0**, le **02/08/2013** à **15:53**

Cela change si l'entreprise ferme, auquel cas, la fermeture de l'entreprise ne repousse pas le terme du préavis.
En revanche, si ce sont des congés individuels, même imposés (je vous rappelle que c'est toujours l'employeur qui fixe les dates de congé), alors ces congés repoussent bien le terme du préavis (du moment qu'ils ont été prévus avant la démission).